

MINISTERE DE L'ECONOMIE

ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

Secrétariat Permanent de l'Initiative pour la **T**ransparence dans les Industries **E**xtractives
(**SP-ITIE**)

**Compte rendu de la quatrième réunion du Comité de Pilotage
de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries
Extractives (CP/ITIE)**

Ouagadougou, octobre 2009

L'an deux mille neuf et le 22 septembre à partir de 09 heures, s'est déroulée dans la salle de conférence de la Direction Générale de la Coopération, la quatrième réunion du Comité de Pilotage de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) sous la présidence du Secrétaire Général du Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie, vice-président du Comité de Pilotage autour de l'ordre du jour suivant :

- Elaboration du premier rapport ITIE du Burkina Faso ;
- Collaboration entre les parties prenantes (Gouvernement, secteur privé, société civile) ;
- Financement des autres bailleurs de Fonds ;
- Mobilisation de la contre partie nationale ;
- Etat d'avancement du plan d'actions ;
- Divers.

Après vérification du quorum, (voir la liste de présence en annexe), le président de séance a proposé, que les débats se fassent selon la chronologie suivante :

- 1- Etat d'avancement du plan d'actions,
- 2- Mobilisation de la contre partie nationale,
- 3- Elaboration du premier rapport ITIE du Burkina Faso,
- 4- Collaboration entre les parties prenantes,
- 5- Financement des autres bailleurs de fonds,
- 6- Divers.

L'objectif de cette proposition, selon le président de séance, est de permettre au Président du Comité de Pilotage absent en début de séance, de pouvoir suivre la présentation que devra faire Madame Brigitte Bocoum sur :

- l'élaboration du premier rapport ITIE du Burkina Faso,
- la collaboration entre les parties prenantes,
- et le financement des autres bailleurs de fonds.

Cette proposition, n'ayant fait l'objet d'aucune objection, le Président de séance a invité le Secrétaire Permanent à présenter successivement les points sur l'Etat d'avancement du plan d'actions et la mobilisation de la contre partie nationale.

I. Etat d'avancement du Plan d'actions

Abordant ce point, le Secrétaire Permanent a passé en revue l'ensemble des activités programmées selon les deux axes stratégiques que sont :

- **Axe stratégique 1** : Mise en place d'un cadre institutionnel viable pour la mise en œuvre de l'ITIE au Burkina Faso ;
- **Axe stratégique 2** : Mise en place d'un processus de mobilisation de l'ensemble des parties prenantes en faveur de l'ITIE au Burkina Faso.

Pour chaque activité, il a rappelé le résultat attendu de la réalisation de l'activité, la période prévue par le plan d'actions pour sa réalisation et la période à laquelle l'action a été effectivement réalisée.

Après avoir noté que l'ensemble des activités prévues au niveau de l'objectif n°1 qui visait la sensibilisation de l'opinion internationale et nationale sur la volonté

du gouvernement du Burkina Faso d'adhérer à l'ITIE a été réalisé à bonne date, il a énuméré un ensemble d'activités hors programme qu'il a fallu réaliser pour permettre à l'objectif n°2 (créer les structures en charge de la mise en œuvre de l'ITIE au Burkina Faso) d'atteindre l'ensemble des résultats attendus. Ces activités hors programme, mises en évidence avec l'appui de Madame Brigitte Bocoum suite à l'examen critique des textes portant création des structures de suivi de l'ITIE-BF sont entre autres :

- Echange de correspondances entre le Président du Comité de Supervision et les Responsables des structures identifiées par le Conseil des Ministres du 16 avril 2008, en vue de confirmer l'intérêt de celles-ci à siéger au sein des instances de suivi de l'ITIE-BF et à communiquer par conséquent les noms de leurs représentants.
- Prise de l'arrêté n°2009-090/MEF/SG/SP-ITIE du 05 mars 2009 portant nomination des membres du Comité de Supervision.
- Prise de l'arrêté n°2009-091/MEF/SG/SP-ITIE du 05 mars 2009 portant nomination des membres du Comité de Pilotage.
- Prise de l'arrêté n°2009-092/MEF/SG/SP-ITIE du 05 mars 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat Permanent de l'ITIE-BF.
- Préparation et soumission pour compter du 08 mars 2009 de la demande du Burkina Faso au Président du Conseil d'Administration de l'ITIE, pour solliciter le statut de « Pays Candidat » à l'ITIE.
- Organisation le 28 mars 2009 d'une rencontre avec le Directeur Régional de l'Afrique Francophone du Secrétariat International de l'ITIE pour le convaincre et le rassurer de la volonté du Burkina Faso à corriger les

insuffisances constatées au niveau des textes portant création des structures de suivi de l'ITIE-BF.

- Elaboration et soumission au Conseil des Ministres du 20 mai 2009 de deux projets de décrets portant respectivement modification des décrets relatifs à la création, aux attributions, à la composition et au fonctionnement des Comités de Supervision et de Pilotage de l'ITIE-BF.

L'ensemble de ces activités qui visaient essentiellement à lever les lacunes de nature à bloquer notre demande de statut de « Pays Candidat » à l'ITIE, a permis au Conseil d'Administration de l'ITIE, de réserver une suite favorable à notre demande lors de sa session ordinaire tenue le 15 mai 2009 à Washington. Dès lors, dira le Secrétaire Permanent, l'exécution du Plan d'Actions adopté le 11 février 2009 se trouvait confrontée à deux types de problèmes auxquels presque tous les processus ITIE ont jusque là été confrontés :

Premièrement : Etant donné que le Conseil d'Administration de l'ITIE nous a accordé le statut de « Pays Candidat » au cours de sa session du 15 mai 2009 et que conformément aux principes de l'ITIE, nous ne disposons que de deux ans à compter de cette date pour atteindre le statut de « Pays Conforme », cela veut dire que notre processus de validation doit s'achever au plus tard le 14 mai 2011.

Or, conformément au sixième et dernier objectif de notre plan d'actions adopté le 11 février, notre processus de validation était prévu pour s'achever en fin juin 2011. Dès lors, dira le SP-ITIE, il s'en suit la nécessité d'une reprogrammation pour ramener la fin du processus de validation au premier trimestre de l'année 2011.

Deuxièmement : Notre pays ne peut introduire une requête officielle auprès des partenaires pour le financement de son processus que lorsque celui-ci est

reconnu par le Conseil d'Administration de l'ITIE, c'est-à-dire lorsque nous accédons au statut de « Pays Candidat ».

En d'autres termes, ce n'était qu'à partir du 02 juin (date à laquelle notre statut de « Pays Candidat » nous a été notifié) que nous pouvions introduire une requête auprès de la Banque Mondiale et des autres partenaires pour le financement de notre plan d'actions.

Or, conformément à l'objectif n°3 de notre plan d'actions, les outils nécessaires à la mise en œuvre de l'ITIE, y compris les moyens financiers devraient être disponibles au plus tard en mars 2009.

D'où, une fois encore, la nécessité de revoir le plan d'actions pour cette fois-ci repousser l'ensemble des activités techniques après la période qui aurait été jugée raisonnable pour pouvoir mobiliser l'essentiel des ressources financières.

Après une série de questions d'information pour mieux comprendre la problématique liée à la nécessité de la révision du plan d'actions et suite aux réponses et autres précisions données par Madame Brigitte Bocoum et Monsieur Dakar Djiri, les participants ont, à l'unanimité convenu de la révision du plan d'actions adopté en février 2009 et instruit le Secrétaire Permanent de leur proposer un nouveau plan d'actions qui situe le début de la mobilisation effective des fonds en fin décembre 2009 et la fin de la procédure de validation pour le 31 mars 2011.

II. Mobilisation de la contre partie nationale

Abordant ce point, le Secrétaire Permanent a d'abord rappelé le budget total nécessaire à la mise en œuvre du plan d'actions qui est de 1 331 020 \$.US. Sur ces 1 331 020 \$.US, poursuivra –t-il, la contribution attendue du gouvernement du Burkina Faso est de 628 205 \$.US, soit à raison du dollar évalué à 425 F CFA, la somme de 266 986 100 F CFA répartie ainsi qu'il suit sur les trois années de mise en œuvre du plan d'actions.

Dernier semestre 2008	2009	2010	Premier semestre 2011
8 546 750	128 416 825	84 453 020	43 446 050

En retranchant de cette contribution totale attendue, les 43 446 050 F CFA de l'année 2011, on obtient la somme que devrait mobiliser le gouvernement du Burkina Faso depuis le début du processus en septembre 2008 jusqu'au 31 décembre 2010 soit la somme totale de 221 416 995 F CFA répartie comme suit :

2008	2009	2010	TOTAL
8 546 750	128 416 825	84 453 020	221 416 995

En vue de faire la balance entre cette contribution attendue et les fonds effectivement mobilisés et/ou en mobilisation, le Secrétaire Permanent indiquera, avec Source de vérification à l'appui, qu'au 31 décembre 2010, le gouvernement du Burkina Faso aura mobilisé au total pour la mise en œuvre de son plan d'actions, la somme de 196 852 500 F CFA répartie comme suit :

--	--	--

2008		2009		2010	
Montant	Source de vérification	Montant	Source de vérification	Montant	Source de vérification
40 000 000	Compte Trésor SP-ITIE	40 000 000	Compte Trésor SP-ITIE	116 582 500	Titre V du projet de budget exercice 2010

La différence de 24 564 094 F CFA entre la contribution attendue (221 416 995 F CFA) et cette somme de 196 852 500 F CFA représenterait, selon le Secrétaire permanent, le coût d'un véhicule berline que l'Etat à travers le Ministère de l'Economie et des Finances a mis à la disposition du Secrétaire Permanent de l'ITIE ainsi que le salaire du personnel de l'Etat affecté audit Secrétariat. En terminant son exposé sur ce point, le Secrétaire Permanent a tenu à souligner l'intérêt particulier qu'accorde le Ministre de l'Economie et des Finances, Président du Comité de Supervision au processus et le soutien inestimable dont-il a bénéficié de la part de ce dernier dans le processus de mobilisation de la contre partie nationale.

Les participants ont apprécié positivement l'effort financier fourni par le gouvernement burkinabè et souhaité que cela se poursuive tout au long du processus.

III. La présentation de Madame Brigitte Bocoum

Cette présentation, faut-il le rappeler, porte sur :

- l'élaboration du premier rapport ITIE du Burkina Faso,
- la collaboration entre les parties prenantes,
- et le financement des autres bailleurs de fonds.

Avant d'aborder ces points, Madame Brigitte Bocoum a tenu à donner quelques informations sur l'ITIE. Ainsi, elle notera successivement que :

1. l'ITIE est une coalition tripartite mise en œuvre par les pays qui adhèrent (Gouvernement, sociétés extractives et société civile). Son mandat est limité aux flux financiers.
2. l'ITIE est une coalition internationale soutenue financièrement par 12 pays et institutions. Au moment de son exposé, trente (30) pays dont 21 en Afrique étaient « Pays Candidats » à l'Initiative.
3. l'ITIE est une norme internationale dans les industries extractives établie depuis 2003. Elle fonctionne à travers entre autres :
 - la mise en place d'un comité national tripartite ;
 - la production de rapports réguliers sur le rapprochement des paiements effectués par les sociétés extractives et les revenus reçus par l'Etat ;
 - la dissémination et la vulgarisation des informations issues des rapports réguliers auprès des populations selon des normes convenues ;
 - la validation internationale du processus de « Pays Candidat » on évolue vers le statut de « Pays Conforme : 02 ans ».
4. les avantages de l'ITIE sont entre autres :

- un climat d'investissement amélioré ;
- la prévisibilité des investissements ;
- un meilleur recouvrement des revenus et impôts ;
- une meilleure responsabilité des gouvernements vis-à-vis des populations ;
- une meilleure utilisation des revenus pour le développement ;
- la prévention des conflits.

5. la validation de l'ITIE se fait en 18 étapes. Pour ce faire, il faut entre autres :

- des rapports ITIE ;
- de bonnes relations avec la société civile ;
- l'obligation pour la société civile de se cultiver sur l'industrie minière afin de bien s'acquitter de son rôle ;
- l'obligation pour le comité de pilotage d'aider à améliorer la compréhension des principes ITIE et d'encourager la communication avec les populations.

En introduction aux trois points objets de son exposé, elle dira qu'après la cérémonie officielle de lancement, la mise en place des structures de suivi et l'élaboration du plan d'actions, le Burkina devra dans les jours à venir procéder à la signature d'un protocole de Don avec la Banque Mondiale et convoquer une réunion de concertation entre le gouvernement et ses autres partenaires au développement en vue de mobiliser l'ensemble des ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions devant conduire au processus de validation.

Ces actions sont entre autres :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication (y compris le site web ITIE du pays) ;
- l'élaboration et la mise en œuvre du programme de formation (y compris les voyages d'études) ;
- l'élaboration du premier rapport ITIE du pays.

Concernant l'élaboration du rapport, poursuivra-t-elle, l'ITIE requiert que les données couvrent au moins une année de production. Ainsi, le premier rapport du Burkina couvrira les années 2008 et 2009 parce que les quatre (04) mines en exploitation ont débuté leur production aux dates respectives suivantes :

DESIGNATION	DEBUT DE PRODUCTION
Société des Mines de Taparko (SOMITA)	Octobre 2007
Société d'Exploitation Minière de l'Afrique de l'Ouest (SEMAFO)	Juin 2008
Kalsaka Mining	Octobre 2008
Burkina Mining Company (BMC)	Avril 2008

En ce qui concerne la collaboration entre les parties prenantes, Madame Bocoum dira qu'elle doit se traduire à travers :

- les réunions de concertation fréquentes,
- la mise en œuvre du programme de formation,

- les activités de communication,
- les consultations et travaux avec les communautés rurales,
- les activités avec les partenaires au développement,
- les analyses périodiques des rapports.

Enfin, concernant le financement par les autres partenaires au développement, elle a indiqué que l'ITIE dispose de trois types de bailleurs de fonds :

- le Gouvernement ;
- la Banque Mondiale (MDTF) ;
- les autres partenaires (bilatéraux et multilatéraux) ainsi que les ONG internationales pour ce qui concerne certains programmes ITIE dédiés à la société civile.

Cet exposé, fort apprécié par les membres du Comité de Pilotage a fait l'objet de plusieurs échanges de point de vue relatif entre autres aux questions de fond suivantes :

- Comment s'assurer que les comptes de l'exercice 2009 seront prêts au premier trimestre 2010 pour permettre à l'administrateur de pouvoir les collecter et les analyser selon les principes de l'ITIE ?
- Dans la mesure où l'Etat est en retard d'au moins deux ans sur les lois de règlement budgétaire, comment s'assurer que les comptes de l'exercice 2009 en ce qui concerne les revenus perçus par l'Etat seront audités selon des normes internationales ? (examen par la Cours des Comptes).
- Avec les procédures de la Banque Mondiale relativement longues et complexes, n'ya-t-il pas de risque que les fonds nécessaires au démarrage des activités techniques ne soient pas disponibles à temps ? Si oui, cela ne

va-t-il pas impacter négativement sur la nécessité de respecter les 02 ans imposés par le Conseil d'Administration de l'ITIE pour que nous évoluions du statut de « Pays Candidat » à celui de « Pays Conforme » ?

La réunion, tout en reconnaissant la pertinence de l'ensemble de ces interrogations s'est réjouit d'avoir pu les mettre en évidence et s'est résolue à les prendre en considération comme des faits réels de façon à pouvoir, le cas échéant et le moment venu, minimiser leurs éventuels effets négatifs.

Après avoir épuisé l'ensemble des points, le président a levé la séance à 11 heures 30 mn.

Le Rapporteur
de séance

Le président

Dakar DJIRI
DOMBOUE
Officier de l'ordre national
national

Sylvain
Officier de l'Ordre